



Commission des
Affaires Culturelles
et de l'Éducation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Mission « flash »
sur les relations école-parents**

**Communication de Mesdames Aurore Bergé et
Béatrice Descamps**

—

Mercredi 31 janvier 2018

Monsieur le président,

Chers collègues,

Notre commission des Affaires culturelles et de l'Éducation nous a désignées, le 11 octobre dernier, corapporteuses d'une « mission flash » sur les relations entre les parents et l'école, chargée d'assurer un suivi des propositions de la mission d'information présidée en 2014 par M. Xavier Breton et dont la rapporteure était Mme Valérie Corre. Leur rapport, remis le 9 juillet 2014, comportait 25 préconisations pour améliorer les relations parents-école, dont nous avons cherché à savoir si, et comment, elles avaient été mises en application au cours des trois dernières années. Nous avons, pour ce faire, mené plus de trente auditions, dont la liste figure, comme les 25 propositions de 2014, en annexes à cette communication.

Les constats et propositions qui seront développés dans cette communication sont partagés par nous deux, même s'ils vous sont présentés ce matin « à deux voix ».

Commençons par un **rappel du contexte dans lequel s'inscrivait la mission de 2014**. Comme l'a rappelé notre ancienne collègue Valérie Corre, que nous avons entendue en audition, le législateur venait de consacrer pleinement le rôle des parents dans la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République : l'article L. 111-1 du code de l'éducation,

dans sa rédaction issue de cette loi, dispose ainsi : « *Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative* ».

Les personnes que nous avons entendues en auditions ont toutes salué le rapport de 2014, dont le mérite, à leurs yeux, est d'avoir confirmé le cap vers lequel doivent tendre tous les acteurs afin de former une véritable communauté éducative. Elles ont jugé important que la Représentation nationale se saisisse de cette question et qu'elle assure, par le biais de notre mission flash, un suivi des préconisations : **en matière d'éducation, la continuité est clé.**

*

Il est rapidement apparu que **la plupart des propositions trouve (ou a déjà trouvé depuis plusieurs années) une application**, qui reste cependant variable selon les établissements et les environnements dans lesquels les élèves évoluent.

Mais il ressort aussi de nos auditions que **certaines préconisations méritent sans doute de ne pas être suivies**, comme celle de confier la présidence du conseil d'administration d'un lycée à une personnalité extérieure, jugée incompatible avec le rôle et la responsabilité du proviseur de l'établissement, représentant de l'État

(proposition n° 4), celle consistant à instituer des « médiateurs école-parents » auprès des établissements, en raison d'un risque de confusion avec les missions des personnels de direction (proposition n° 19) ou encore la proposition (n° 21) consistant à rencontrer les parents les plus éloignés de l'école à leur domicile : il n'entre sans doute pas dans les missions des enseignants de mener un acte aussi intrusif dans la vie des familles.

Enfin, **un sujet particulier a été jugé insuffisamment traité dans le rapport de 2014** : celui de certaines spécificités territoriales, rurales ou ultramarines, marquées par des contraintes particulières liées à l'éloignement géographique du domicile des parents et une prédominance de la vie scolaire en internat. Nous avons tenté de répondre à cette objection en entendant notre collègue Nicole Sanquer, en tant qu'ancienne ministre de l'Éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (entre septembre 2014 et juillet 2017) : elle nous a exposé le cas de ce territoire où les contraintes particulières liées à l'éclatement géographique des îles, aux difficultés de transports et à la perception de l'école par les parents ont conduit le Gouvernement polynésien à mettre en place des relations innovantes avec les familles (instauration de « la semaine à la maternelle » et de la « la semaine au CP » au cours desquelles les parents assistent aux leçons et participent à des tables rondes ; existence d'une salle dédiée aux

parents dans chaque établissement avec accès à un matériel informatique leur permettant de se former pour mieux accompagner leurs enfants ; déplacement de l'équipe de direction de l'école dans les îles avoisinantes à la rencontre des parents pour leur remettre les bulletins trimestriels en main propre...).

Afin d'éviter un fastidieux recensement des suites données à chaque proposition l'une après l'autre, nous avons choisi de vous présenter les enseignements que nous tirons de nos travaux autour de **deux grands thèmes** :

- Comment restaurer une relation de confiance entre les parents et l'école par une meilleure information donnée aux parents et une formation adaptée des enseignants à la relation avec eux ? **(I.)**

- Comment accompagner spécifiquement les parents les plus éloignés de l'école et ainsi créer une communauté éducative ? **(II.)**

*

I. Pour une relation de confiance entre les parents et l'école : mieux informer les parents ; mieux former les enseignants, par Madame Béatrice Descamps

Le sujet qui nous occupe n'est pas nouveau et les relations parents-école peuvent être dans certains cas compliquées : n'oublions pas qu'historiquement l'école publique est née de la volonté d'arracher les jeunes enfants à leur milieu familial afin d'assurer leur instruction.

Sans doute les relations parents-école ont assez peu évolué depuis 2014, peut-être se sont-elles complexifiées comme l'ont estimé devant nous les représentants d'un syndicat d'enseignants.

On peut noter, depuis quelques années, une **légitimation plus grande, aux yeux de l'institution scolaire, de l'importance de la relation avec les parents**. Ce sujet n'est plus considéré par aucun acteur de la communauté éducative comme un point anecdotique du métier et du quotidien de l'enseignant. Reste la mise en œuvre effective de cet objectif, qui bute encore sur un certain nombre d'obstacles : le manque de temps disponible à consacrer à la relation aux parents, le manque de formation spécifique initiale et continue, le manque d'un espace dédié aussi - malgré l'obligation légale¹ faite à

¹ L'article L.521-4 du code de l'éducation, modifié par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, prévoit dans tous les établissements d'enseignement, un espace à l'usage des parents et de leurs délégués.

chaque établissement d'en disposer -, sans compter l'application du plan Vigipirate qui empêche les parents de pénétrer dans l'enceinte des établissements.

Il reste un certain nombre de sujets qui peuvent nourrir des incompréhensions entre les parents et l'école, essentiellement autour de trois questions : la discipline, l'évaluation, l'orientation. S'installe alors parfois entre eux un malentendu, voire une défiance.

Or, une des clés de la réussite éducative réside dans la bonne entente entre tous les adultes qui entourent l'enfant et dans les preuves que les parents apportent à leur enfant de leur intérêt pour sa réussite à l'école, quels que soient leur milieu ou leurs capacités à l'aider. Il est absolument nécessaire d'adopter une vision globale et cohérente pour tous les temps de l'enfant afin d'éviter de le placer au centre d'injonctions contradictoires, celui-ci étant d'abord éduqué par ses parents, mais confié dans la journée à l'institution scolaire.

D'où le concept de **coéducation**, concept qui, bien qu'inscrit dans le code de l'éducation depuis la loi de 2013 (plus de 20 ans après la reconnaissance, par la « loi Jospin » de juillet 1989, de la « communauté éducative ») ne fait cependant pas toujours consensus. Dès lors, plutôt que de rouvrir un débat idéologique, sans doute faut-il clarifier **de manière pragmatique** ce qui est attendu de chacun dans le seul but, partagé par tous les acteurs, de la réussite et l'épanouissement des enfants.

L'école a besoin de consensus à tous les niveaux pour que chaque acteur trouve sa juste place, s'y sente légitime et que s'instaure une réelle « parité d'estime » de part et d'autre :

- les enseignants doivent avoir conscience de la méconnaissance que peuvent avoir certains parents du système scolaire et de la crainte que cela peut induire. Ils doivent mieux leur expliciter leur fonctionnement et leurs attentes car le secret induit de l'inquiétude ;

- les parents doivent s'impliquer dans la réussite de leurs enfants, tout en respectant l'autorité et la liberté pédagogique des enseignants.

Cela suppose sans doute prioritairement de travailler dans deux directions : mieux former les enseignants, mieux informer les parents.

1^{er} axe : mieux former les enseignants à la relation aux parents

Le sujet de la formation des personnels de l'Éducation nationale à la relation aux parents est revenu très souvent au cours de nos auditions. Les enseignants sont, et c'est bien légitime, prioritairement formés à la transmission de leurs savoirs en direction des enfants et se sentent parfois mal armés lorsqu'il s'agit de s'adresser aux adultes que sont les parents.

Il nous a été répondu que le sujet de la relation aux parents figure déjà dans les **formations** des personnels de l'Éducation nationale, notamment des enseignants ; toutefois, la place de ces enseignements spécifiques reste très modeste et variable selon les ESPÉ. Les stages pratiques jouent un rôle particulièrement important dans cette formation à la relation avec les parents, aussi la diversité des lieux de stage est primordiale. Les fédérations de parents d'élèves nous ont dit être parfois sollicitées pour dispenser quelques heures de formation chaque année afin de former les enseignants à la communication à destination des parents et de « **dédiaboliser** » **les parents** (nous reprenons les termes employés en audition).

Cette formation initiale est en outre insuffisamment complétée par une **formation continue**, notamment lors de la prise de fonction dans un nouvel établissement : il serait certainement utile aux enseignants qui arrivent en poste de connaître la sociologie du quartier dans lequel s'implante l'établissement... Dans certains départements, à l'image de celui du Nord, cette formation initiale peut être complétée par une formation continue et dans certains cas en partenariat avec les associations et centres sociaux.

Dans ce domaine aussi, le rôle du directeur d'école est primordial ; malheureusement les conditions ne sont pas réunies pour lui permettre de former les enseignants et d'informer les familles (décharge insuffisante voire inexistante).

Il est absolument nécessaire de donner aux équipes pédagogiques les outils leur permettant de mieux **explicitier leurs objectifs aux parents, en évitant tout recours à un vocabulaire qui donne très vite l'image d'une « boîte noire »**; cette opacité involontaire induit la méfiance des parents, voire décourage ceux qui sont le plus éloignés de l'école.

Si la remise en main propre des bulletins scolaires (proposition n°13 du rapport de 2014) est largement pratiquée, au moins au premier trimestre, ce qui nous semble une très bonne chose, ces rendez-vous normés ne sont pas suffisants. Il apparaît que le contenu des bulletins reste cependant parfois problématique comme l'a indiqué en audition l'ancien Médiateur de l'Éducation nationale : il faudrait que les remarques des enseignants ne soient pas stigmatisantes sur le long terme pour l'élève et son orientation, ce qui nuit aussi à la bonne relation avec les parents.

Sur un plan symbolique également, une réflexion mériterait d'être menée sur les conditions d'accueil des parents dans les établissements. Cela est vrai dès l'école maternelle : c'est à ce moment crucial que naît la relation avec l'école, autant pour l'enfant que pour ses parents. D'où aussi l'utilité des espaces parents (lorsqu'ils existent) qui matérialisent la légitimité de la présence des parents au sein de l'institution scolaire. Des espaces qui méritent

d'être non seulement installés, mais qui devraient aussi être animés par des personnes ayant reçu une formation spécifique.

2^e axe : mieux informer les parents

Le manque d'information est un des principaux reproches que les parents adressent à l'institution scolaire. Ceci peut en partie s'expliquer par un manque de moyens matériels et humains. Les enseignants peuvent aussi ne pas avoir pleinement conscience de l'utilité, de l'intérêt d'apporter une information accessible et régulière aux parents.

L'information des parents nécessite du temps, que les personnels n'ont pas toujours : nous ne méconnaissons pas les réalités du métier d'enseignants, surtout lorsqu'ils exercent leur service dans plusieurs établissements, ou de celui de chef d'établissement, et pour cause. De même, les conseillers principaux d'éducation sont trop souvent débordés par leurs autres tâches pour avoir le temps - et ils sont les premiers à le déplorer - de contacter les parents pour des motifs autres que le signalement d'une absence ou d'un problème. Ainsi, lorsque l'école appelle les parents, c'est rarement pour une bonne nouvelle et souvent pour les « convoquer ». **Il faut passer d'une logique de convocation à une habitude d'invitation.**

En matière d'information aux parents, le développement d'applications de téléphonie mobile (comme l'application *eParents* ou ce qui est développé par la start-up française *KlassRoom*) permet assurément d'apporter quelques réponses sur le fonctionnement concret de l'établissement et d'améliorer le dialogue. Ce mode de communication ne remplacera néanmoins jamais totalement le contact direct avec l'enseignant.

La prise en compte de cet enjeu de bonne information à destination des parents doit remonter jusqu'à **l'administration centrale du ministère**. Il nous a été indiqué que des réformes de l'éducation, trop rapidement mises en application une fois la décision prise, nuisent à la crédibilité des enseignants et des personnels de direction qui ne disposent pas toujours de la bonne information à donner aux parents, ce qui va à l'encontre de la relation de confiance qu'il faut instaurer entre les personnels de l'Éducation nationale et les parents.

Notons que les parents peuvent aussi être des sources d'information, c'est le cas en matière d'orientation : chaque parent peut faire connaître son métier lors de journées des métiers organisées dans les établissements en vue d'aider les jeunes dans leurs choix d'orientation. Ce type d'initiatives est à conforter car il permet d'impliquer les parents au sens large et d'offrir aux jeunes la possibilité d'échanger avec des parents qui ne sont pas les leurs et de

dépassionner les enjeux familiaux qui se cachent, parfois, dans un choix d'orientation...

Autre illustration du manque d'information des parents : **le cas particulier des enfants en situation de handicap** : sans doute faudrait-il davantage informer tous les parents des enjeux de l'intégration des enfants en situation de handicap, des obligations faites à l'école (loi du 11 février 2005) et des modalités d'accueil. Ceci s'inscrit dans le cadre de l'égalité des droits et des chances.

Chaque école a vocation à accueillir tous les enfants, quels que soient leurs besoins. Chaque parent doit pouvoir être informé sur les conditions d'accueil de ces élèves à besoins spécifiques.

*

En conclusion de cette première partie, il nous semble particulièrement utile de soutenir la proposition n°7 du rapport de 2014 tendant à encourager l'écriture, au sein de chaque établissement, **d'une charte sur l'égale dignité des acteurs éducatifs**. Cette charte, annexée au projet d'établissement, préciserait clairement le rôle et les responsabilités de chacun ; elle existe déjà dans certains établissements publics. Il nous a par ailleurs été indiqué que certains établissements de l'enseignement privé catholique avaient mis en place une « charte éducative de confiance » depuis la rentrée 2015 qui a le mérite d'identifier les

points à améliorer de la part tant des enseignants que des élèves et des parents. Cette charte est signée par les différentes parties prenantes : école, parents, élèves. Il pourrait être utile de s'inspirer notamment de ce retour d'expérience pour rédiger de telles chartes dans toutes les écoles publiques afin de pacifier les relations et de matérialiser dans un écrit le fait que le respect réciproque des acteurs de la communauté éducative est au cœur de la réussite des enfants. Comme l'a fait remarquer un syndicat enseignant, cette charte pourrait, à l'instar de la charte de la laïcité, constituer un support de référence lorsque survient une difficulté dans les relations à l'intérieur des établissements scolaires.

*

II. Pour un effort particulier en direction des parents empêchés, par Madame Aurore Bergé

La terminologie de « parents les plus éloignés de l'école » retenue dans le rapport de 2014 (notamment dans les propositions n° 21 et 24) ne nous semblait pas très satisfaisante. Nous proposons de faire référence désormais aux parents « empêchés ».

Les enseignants se plaignent souvent de « trop voir » les parents qu'ils n'ont pas besoin de voir (les parents d'enfants qui n'ont pas de difficulté à suivre en classe) et pas assez ceux qu'ils aimeraient voir davantage, surtout au collège (au premier degré, le contact direct avec tous les parents est plus aisé). Or, selon un sondage BVA réalisé en 2017 pour les Apprentis d'Auteuil, les proches – familles et amis – sont devenus les principaux soutiens des parents dans l'éducation de leur enfant (39 % les plébiscitent contre seulement 14% pour les professionnels de l'établissement scolaire de leur enfant).

Les raisons de l'éloignement de ces parents vis-à-vis de l'école sont multiples : grande pauvreté, barrière de la langue pour les personnes étrangères, parents ayant eu une relation chaotique avec l'école, parents qui se sentent illégitimes à l'école n'ayant pas de diplôme à faire valoir ou d'emploi... En tout état de cause, nous

l'affirmons, **le mythe du parent « démissionnaire » a vécu** : selon la formule du sociologue Adil Jazouli auquel la fondation Vers le Haut nous faisait référence, « *les parents ne sont pas démissionnaires, ils sont licenciés* » du fait de conditions de vie si précaires qu'elles rendent extrêmement difficile l'exercice de leurs responsabilités éducatives ; aucun parent ne se désintéresse de l'avenir de son enfant mais certains parents ont sans doute besoin d'un accompagnement spécifique pour y parvenir.

Comment l'école peut-elle répondre à ces difficultés et jusqu'où doit-elle aller ? Comment peut-elle compter sur le soutien d'acteurs extérieurs à l'institution scolaire ?

Nous nous sommes penchées plus spécifiquement sur ces questions et avons interrogé tant les personnels de l'Éducation nationale (personnels de direction, enseignants, CPE) que des animateurs présents dans le temps périscolaire ou de nombreuses associations dont le retour d'expérience nous a paru particulièrement pertinent. Avec un prérequis partagé : soutenir et impliquer les parents là où ils sont et là où sont leurs enfants.

1^{er} enseignement : il existe un risque, à vouloir trop formaliser les relations parents-école, de faire fuir les parents les plus inquiets, les moins à l'aise avec l'institution scolaire. D'où l'intérêt des rencontres organisées par l'institution scolaire autour de prétextes inclusifs, de rituels positifs, comme la semaine du goût , la « rentrée

en musique » (qui valorise les enfants en présence de leurs parents) ou le spectacle de fin d'année. D'où aussi l'intérêt de tenir des réunions informelles organisées autour de thèmes choisis par les parents, par exemple les samedis matins, dans les espaces parents s'ils existent, et animées, le cas échéant, par des responsables associatifs (notamment l'UNAF).

La relation école-parents ne peut se limiter aux rendez-vous institutionnalisés que sont les conseils de classe (car ces parents « éloignés » ne se sentent pas représentés par les délégués élus) ou les réunions parents-professeurs : pour Christine Kelly, présidente de K d'Urgences, « l'école est un partenaire éducatif : il ne faut pas donner une gifle supplémentaire ».

2^e enseignement : on constate un éloignement sociologique croissant entre le personnel enseignant et les familles les plus modestes. C'est un des effets induits par la « masterisation » des études d'enseignant : les jeunes enseignants sont, plus qu'auparavant, issus des classes les plus favorisées de la population française. Lorsqu'ils sont affectés dans des quartiers difficiles, ils n'en sont le plus souvent pas originaires, ils n'en connaissent pas les spécificités et vivent de moins en moins là où ils enseignent ; et plus largement, n'ayant jamais quitté le milieu scolaire, ils connaissent parfaitement ce milieu (ils sont « bilingues » comme nous l'a dit Valérie Corre) à la différence des parents qui ne sont pas enseignants

eux-mêmes. Tous ces facteurs conduisent à un éloignement croissant entre enseignants et parents qui ne facilite pas la compréhension des uns et des autres et un traitement d'adulte à adulte.

D'où l'intérêt des formations lors des prises de poste dans un nouvel établissement scolaire évoquées en première partie ; mais aussi l'utilité de faire participer d'autres acteurs pour faciliter le lien entre les parents et le personnel enseignant : l'Association Unis-Cité (à l'origine du service civique) a ainsi estimé que les jeunes du service civique, qui bien souvent viennent des mêmes quartiers que les parents en difficulté et partagent avec eux les mêmes codes sociaux, pourraient être des personnes ressources pour renouer le lien entre l'école et les parents les plus éloignés de l'institution scolaire.

3^e enseignement : les attentes vis-à-vis de l'école sont encore plus grandes chez les familles en difficulté. C'est ce que nous a notamment rappelé l'association K d'Urgences qui soutient les familles monoparentales (dont le nombre a plus que doublé en 40 ans, portant la part d'enfants concernés par ces situations à un sur cinq). Pour les enfants élevés par des mères seules (c'est le cas le plus fréquent, 85 % des familles monoparentales sont des femmes élevant seules leurs enfants), l'école joue le rôle de second parent. Si l'implication de ces mères vis-à-vis de l'école peut être très limitée par manque de temps (elles occupent souvent plusieurs emplois ou doivent rester garder un autre enfant), leurs attentes n'en restent

pas moins très grandes. La prise en compte des spécificités des situations familiales dans l'appréciation de l'élève et de son évolution semble nécessaire : ceux qui sont accompagnés par des dispositifs associatifs ou bénéficient de parrainages pourraient voir pris en compte ce temps périscolaire ; ces soutiens mériteraient d'être mieux associés à la communauté éducative.

4^e enseignement : il reste crucial d'accueillir à l'école tous les parents à égalité, sans risque de stigmatisation même en voulant bien faire : c'est l'association ATDQuartMonde qui a le plus clairement exprimé cette exigence. Cette association a mis en place des initiatives associant des parents d'horizons très divers, mêlant ainsi des parents en grande difficulté avec d'autres parents et des enseignants pour les sensibiliser aux enjeux propres à la grande pauvreté. On touche ici du doigt la difficile question de la limite que l'école ne doit pas franchir dans le niveau d'accompagnement spécifique aux parents en difficultés, l'aide à la parentalité devenant *de facto* une de ses prérogatives. Il serait judicieux de **prévoir un rendez-vous avec la famille et l'élève pour une première inscription dans un établissement scolaire**. Les parents pourraient en outre être associés à la résolution des conflits : **plutôt que de les convoquer, ce qui les place dans une situation d'accusés, il appartient à l'établissement de les impliquer en tant qu'éducateurs**.

5^e enseignement: l'importance cruciale de l'implication des parents dans la lutte efficace contre le décrochage scolaire. Toutes les associations que nous avons rencontrées l'ont souligné :

- l'association Coup de Pouce : cette association, qui propose un soutien scolaire aux enfants identifiés comme fragiles, fonctionne sur la base d'un contrat passé avec les parents, afin de faciliter leur prise de conscience du rôle qu'ils ont à jouer dans la réussite de leurs enfants et les aider à comprendre comment y parvenir, quelles que soient leurs capacités. L'enfant perçoit l'établissement de cette alliance entre adultes autour de sa propre réussite, il n'est plus dans un conflit de loyauté entre ses parents et l'école.

- l'association Proximité : cette association, qui met en relation un parrain bien inséré dans la vie professionnelle et un jeune filleul qui a besoin de ce soutien, fonctionne elle-aussi sur la bonne implication des parents qui sont associés aux premiers rendez-vous.

Pour renforcer cette implication, on pourrait envisager d'instaurer, à titre expérimental, **une part de tirage au sort dans la désignation des représentants de parents**. Cela doit aller de pair avec le renforcement de la publicité autour des élections de parents d'élèves (renforcement préconisé dans le rapport de 2014, cf. proposition n° 1).

Les dispositifs de l'Éducation nationale contre le décrochage associent également les parents. Si le **dispositif « Devoirs faits »**, lancé en novembre dernier et qui doit être généralisé à tout le premier degré l'an prochain, a très largement été salué par les personnes que nous avons entendues en auditions, il nous a été rappelé qu'il devait être prolongé par un approfondissement à la maison afin de ne pas conduire les parents à se désintéresser de ce qui est fait dans la classe.

6^e enseignement : la prise en charge des enfants en situation de handicap relève d'un véritable parcours du combattant pour les parents. Les prescriptions de la loi de 2005 sur l'inclusion scolaire de ces enfants buttent souvent moins sur l'absence de bonne volonté que sur des questions d'organisation ; historiquement, l'école et l'éducation spécialisée se sont structurées séparément et il n'est pas aisé aujourd'hui de mêler les compétences au sein des classes. Les parents se voient bien souvent proposer une scolarisation incomplète pour leur enfant, liée à la disponibilité des auxiliaires de vie scolaire. Cette situation les prive de tout sentiment de normalité au sein de l'école et leur pose de lourdes difficultés d'organisation. Il n'existe en outre pas réellement d'instance où ils puissent être écoutés par les différents professionnels qui interviennent dans la scolarité de leur enfant, alors qu'ils sont les personnes qui connaissent le mieux son handicap ; cela été particulièrement souligné dans le cas des enfants

autistes : bien connaître leurs troubles peut permettre de prévenir les incidents dans la classe et ainsi permettre une plus grande adhésion de tous à l'inclusion scolaire de ces enfants. On retrouve ici la préoccupation générale de pouvoir disposer de plus de temps pour échanger entre adultes sur le cas de chaque enfant qui a besoin d'un soutien particulier.

*

En matière de relation parents-école, beaucoup a été écrit et de belles initiatives ont été mises en œuvre localement. Il reste néanmoins des efforts partagés à réaliser pour conforter une véritable relation de confiance et créer les conditions de la réussite de tous les élèves.

Les familles ne peuvent plus être considérées comme suspectes et le temps de la Convention où Robespierre déclarait : « *La patrie a le devoir d'élever ses enfants, elle ne peut confier ce dépôt à l'orgueil des familles* » a vécu. Il est urgent de clarifier ce que la Nation attend de l'école et ce que l'école attend de ses partenaires éducatifs. Afin que chacun occupe sa juste, efficace et légitime place autour de l'enfant – élève.

Cela passera par la définition d'un lien de confiance : l'école mérite du consensus !

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES 25 PROPOSITIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION DE JUILLET 2014

Proposition n° 1 :

- Donner une large publicité aux élections désignant les représentants des parents d'élèves au niveau de l'établissement.
- Étudier la faisabilité de l'institution d'une « semaine des élections » qui regroupe, l'année des élections professionnelles, ce scrutin avec la désignation des représentants de parents d'élèves au niveau de l'établissement, du département, de l'académie et du Conseil supérieur de l'éducation.

Proposition n° 2 : Expérimenter la constitution de « collèges de parents », issus des délégués de classe et disposant d'un droit d'auto-saisine sur toutes les questions traitées par le conseil d'école ou le conseil d'administration.

Proposition n° 3 : Inscrire la question de la création d'un statut pour les représentants des parents d'élèves à l'ordre du jour de la prochaine négociation des partenaires sociaux sur l'articulation des temps professionnels/personnels et la parentalité. En attendant, s'assurer que tous les représentants des parents reçoivent une formation sur leurs droits et devoirs.

Proposition n° 4 : Appliquer la disposition du code de l'éducation qui permet, à titre expérimental, d'élire le président du conseil d'administration d'un lycée technologique ou professionnel parmi les personnalités extérieures à l'établissement siégeant en son sein, en vue d'une généralisation à l'ensemble des lycées.

Proposition n° 5 : Préciser ce que recouvre exactement la politique de coéducation qui permet d'assurer la continuité entre les différents temps de l'enfant.

Proposition n° 6 : Faire du partenariat avec les parents et de la coéducation un axe fort des projets d'école et d'établissement et des projets éducatifs territoriaux.

Proposition n° 7 : Annexer au projet d'école ou d'établissement une charte sur « l'égalité dignité » des acteurs éducatifs rédigée par l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Proposition n° 8 : Associer les parents à la mise en place des dispositifs d'aide aux élèves en grande difficulté.

Proposition n° 9 : Adosser les aides à la parentalité centrées sur l'accompagnement de la scolarité aux projets d'école et d'établissement et préserver le financement et le développement des programmes de réussite éducative (PRE).

Proposition n° 10 : Instituer une prérentrée des parents pour toutes les classes charnières, y compris pour la petite section.

Proposition n° 11 : Expliciter les objectifs pédagogiques et les méthodes d'évaluation auprès des parents d'élèves en :

- rendant les programmes d'enseignement plus lisibles ;
- communiquant le « plan de vol » de la classe et en expliquant le travail demandé aux élèves.

Proposition n° 12 : Créer des programmes dédiés aux enjeux scolaires et éducatifs qui valorisent de façon pertinente les innovations et expérimentations pédagogiques à des fins de diffusion sur une chaîne de service public, thématique ou une « web-TV ».

Proposition n° 13 : Faciliter et mieux encadrer les rencontres parents-enseignants en :

- arrêtant, dans chaque école et établissement scolaire, un cahier des charges précis en matière de communication avec les parents, rédigé en lien avec leurs associations ;
- permettant, à titre expérimental, aux parents d'accompagner leurs enfants dans les classes de l'école élémentaire, comme c'est l'usage en maternelle ;
- remettant de façon personnalisée le bulletin trimestriel aux parents ;
- mobilisant « l'espace parents » prévu par la loi du 8 juillet 2013.

Proposition n° 14 : Aménager le service des enseignants pour que celui-ci accorde une place plus importante aux relations avec les parents sans augmenter les maxima hebdomadaires en vigueur.

Proposition n° 15 : Associer les parents au processus d'orientation :

- en les sollicitant tout au long de l'année pour l'animation de rencontres sur les formations et les métiers et en les faisant participer comme « personnes ressources » au parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel ;
- en clarifiant la portée de l'expérimentation du « dernier mot aux parents » pour éviter des malentendus avec les familles ;
- en rendant transparents les critères qui président à l'affectation des élèves et à la sectorisation des établissements.

Proposition n° 16 : Multiplier les temps d'échanges et les « rituels » qui permettent de rassembler, de manière conviviale, les membres de la communauté éducative.

Proposition n° 17 : Faire des établissements des « centres de ressources » pour les parents en y organisant, y compris le samedi, des formations pour adultes et des ateliers de réflexion sur des thématiques éducatives animés par des « parents référents ».

Proposition n° 18 : Favoriser la réflexion sur l'architecture scolaire pour créer les conditions d'une mise en application rapide de « l'espace parents » prévu par la loi du 8 juillet 2013 et confier l'animation de ces lieux à des professionnels formés.

Proposition n° 19 : Instituer des « médiateurs école-parents » auprès des établissements afin que les parents d'élèves puissent, en cas de difficulté, se tourner rapidement vers un interlocuteur unique et reconnu.

Proposition n° 20 : Développer les instances consultatives locales qui permettent aux parents d'élèves de débattre avec les élus et les différents professionnels intervenant dans la vie des écoles et des établissements.

Proposition n° 21 : Nouer des liens avec les parents les plus « éloignés » de l'école en les rencontrant à leur domicile, selon des modalités adaptées.

Proposition n° 22 : Former tous les personnels de l'éducation nationale aux enjeux des relations école-parents.

Proposition n° 23 : Organiser la formation des équipes pédagogiques aux relations avec les parents selon les modalités suivantes :

– sensibiliser les futurs enseignants à certaines réalités sociologiques (diversité des modèles éducatifs, caractère composite de l'échec scolaire, mythe de la « démission parentale », etc.) ;

– instituer des modules de formation initiale sur la communication avec les parents qui reposent sur des jeux de rôle et l'acquisition de gestes professionnels précis (rédaction du bulletin scolaire par exemple) ;

– programmer des journées de formation continue sur ces relations dans les établissements et faire diffuser les « bonnes pratiques » identifiées par des équipes de recherche-action travaillant dans une dizaine d'écoles et de collèges.

Proposition n° 24 : Aller vers l'« inclusion pédagogique » de tous les parents en donnant à ceux qui sont les plus éloignés de la culture scolaire quelques conseils simples pour suivre la scolarité de leurs enfants et en rendant plus lisibles les supports diffusés par les enseignants

Proposition n° 25 : Étendre le dispositif de la « mallette des parents », dans un premier temps, aux « classes charnières » et, à terme, le généraliser à l'ensemble des classes.

**ANNEXE 2 : PERSONNES AUDITIONNÉES PAR MESDAMES AURORE BERGÉ
ET BÉATRICE DESCAMPS,
CORAPPORTEURES DE LA « MISSION FLASH »**

(par ordre chronologique)

- **Ministère de l'Éducation nationale - Médiateur de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur – M. Jean-François Texier, Médiateur par intérim, et Mme Colette Damiot-Marcou, chargée de mission**
- **Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) – M. Hervé-Jean Le Niger, vice-président, et Mme Alizée Ostrowski, chargée de mission**
- **Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves (UNAAPE) – Mme Sophie Fontaine, présidente, M. Nicolas Hardy, secrétaire général, et Mme Lydie Benay, vice-présidente pour la Région Île-de-France**
- **Gouvernement de Polynésie Française – Mme Nicole Sanquer, députée, ancienne ministre de l'Éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports de la Polynésie Française (de septembre 2014 à juillet 2017)**
- **Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) – M. Christophe Abraham, M. Gilles Demarquet, et Mme Pascale de Lausun, membres**
- **Fédération des parents d'élèves de l'école publique (PEEP) – M. Laurent Zameczkowski, membre**
- **Union nationale des associations familiales (UNAF) – M. Rémy Guilleux, administrateur, Mme Patricia Humann, coordinatrice du pôle « école, petite enfance et jeunesse », et Mme Claire Ménard, chargée des relations parlementaires**
- **Association Unis-Cités – Mme Marie Trelle-Kane, présidente**
- **Ministère de l'Éducation nationale - Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) – Mme Frédérique Weixler, inspectrice générale de l'éducation nationale**
- **Association Vers le Haut – M. Marc Vannesson, délégué général, Mme Sixte-Anne Rousselot, responsable de la communication et des partenariats, et Mme Isaure Foissey**
- **CRAP-Cahiers pédagogiques – Mme Roseline Prieur-Ndiaye, présidente, M. Jean-Michel Zakhartchouk et M. Philippe Pradel, administrateurs**
- **ATD Quart Monde – Mme Marie-Aleth Grard, vice-présidente, et Mme Clotilde Granado, responsable du réseau école**
- **Fondation K d'urgences – Mme Christine Kelly, présidente**
- **Fédération Léo Lagrange – M. Yann Lasnier, secrétaire général**

- **Audition commune :**
 - **Syndicat des enseignants - Union nationale des syndicats autonomes (SE-UNSA) – M. Stéphane Crochet**, secrétaire général, et **Mme Claire Krepper**, secrétaire nationale
 - **Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale - Union nationale des syndicats autonomes (SNPDEN-UNSA) – Mme Florence Delannoy**, secrétaire nationale, et **M. Gwénaél Surel**, secrétaire national
- **Association nationale des conseillers principaux d'éducation (ANCPE) – Mme Catherine Fauche**, co-présidente, principale adjointe de l'Académie de Rouen, **Mme Clotilde Noizillier**, co-présidente, conseillère principale d'éducation dans l'Académie Reims, et **Mme Christine Focquenoy-Simonnet**, chargée de la communication avec le milieu universitaire, enseignante à l'École supérieure du professorat et de l'éducation de Lille
- **Audition commune :**
 - **Syndicat national des directeurs d'école, instituteurs, professeurs des écoles-Force ouvrière – M. Norbert Trichard**, secrétaire général
 - **Syndicat nationale Force ouvrière des lycées et collèges (SNFOLC) – Mme Cécile Kohler**, secrétaire nationale
 - **Indépendance et direction-Force ouvrière – M. Cyrille Roger et M. Bruno Hannecart**, proviseurs
- **Fédération nationale des Francas – M. Yann Renault**, délégué général adjoint
- **Audition commune :**
 - **Syndicat national des enseignements du second degré - Fédération syndicale unitaire (SNES-FSU) – M. Olivier Raluy**, secrétaire national
 - **Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public (SNEP-FSU) – Mme Nathalie François**, secrétaire nationale, et **M. Xavier Hill**
- **Audition commune :**
 - **Syndicat national des lycées et collèges (SNALC) – M. Jean-Rémi Girard**, vice-président
 - **Syndicat national des écoles (SNE) – M. Pierre Favre**, président
- **Association Coup de Pouce – M. Arnaud Langlois-Meurinne**, président, et **Mme Marie-Luce Pola**, responsable du programme « Coup de Pouce Clé »
- **Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC (SNUipp-FSU) – Mme Marie-Rose Rodrigues-Martins et M. Régis Metzger**, secrétaires généraux

➤ **Ministère de l'Éducation Nationale - Direction générale de l'enseignement scolaire – Mme Françoise Petreault**, sous-directrice de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives, et **Mme Liv Lionet**, cheffe de bureau à la sous-direction de la vie scolaire

➤ **Syndicat général de l'Éducation nationale – Confédération française démocratique du travail (SGEN-CFDT) – Mme Annie Catelas** et **M. Adrien Ettwiller**, secrétaires nationaux

➤ **Association France Parrainage – M. Francis Canterini**, président, et **M. Jean-Marc Brunet**, directeur général

➤ **Association Proximité – M. Matthieu Lantier**, directeur

➤ **Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI) – M. Emmanuel Jacob**, administrateur et président de la commission éducation scolarisation, et **Mme Clémence Vaugelade**, chargée de plaidoyer France

➤ **Groupement de défense des idées des directeurs (GDiD) – M. Alain Rei**, président, **Mme Isabelle Legas**, directrice d'école et **Mme Cécile Roaux**, directrice d'école

● **Madame Aurore Bergé a également entendu :**

➤ **M. Franck-David Cohen**, fondateur de *Klassroom*

➤ **Mme Danièle Viguier-Duvivier**, directrice de l'école Montessori de Maurepas

➤ **Mme Ghislaine Collette**, présidente de la PEEP de Rambouillet

➤ **Mme Catherine Ham**, présidente de la PEEP des Essarts-le-Roi

➤ **des élus en charge de l'éducation dans sa circonscription des Yvelines :**

– **M. Antonio Villanueva**, adjoint chargé des affaires scolaires (Allainville-aux-Bois)

– **Mme Claudine Comte**, adjointe chargé des affaires scolaires (Clairefontaine)

– **Mme Andrine Vidou**, maire-adjoint en charge du scolaire (Coignières)

– **M. Jean-Louis Houba**, maire (Hermeray)

– **Mme Anne-Françoise Gaillot**, maire (La Boissière École)

– **Mme Sylvie Girard**, maire-adjoint aux affaires scolaires (La Celle-les-Bordes)

– **Mme Élisabeth Guiraud**, maire-adjoint chargée de l'enfance (La Queue-lez-Yvelines)

– **M. Jacques Formenty**, adjoint aux affaires scolaires (Les Bréviaires)

– **Mme Chantal Durriet**, adjointe aux affaires scolaires et jeunesse (Les Essarts-le-Roi)

– **M. Laurent Burçon**, maire-adjoint délégué à la famille, à l'enfance, à la réussite scolaire et à la jeunesse (Maurepas)

– **Mme Sylviane Duquenoy**, adjointe chargée des affaires scolaires (Méré)

– **Mme Corrine Rostan**, première adjointe, chargée des affaires scolaires (Mittainville)

– **Mme Christine Boulanger**, maire-adjoint chargée de l'éducation (Montfort l'Amaury)

– **Mme Dominique Juliot**, adjointe en charge des affaires scolaires (Ponthévrard)

– **M. Alain Bodin**, adjoint en charge des affaires scolaires (Raizeux)

– **Mme Aurore Colin**, maire-adjoint en charge des affaires scolaires (Saint-Arnoult-en-Yvelines)

– **Mme Bernadette Murel**, maire-adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires (Saint-Hilarion)

– **Mme Marie Lalande**, conseillère aux affaires scolaires (Sonchamp)

– **M. Joseph Le Foll**, maire (Tremblay)

– **Mme Annick Figoni**, conseillère municipale (Vieille Église)

● **Madame Béatrice Descamps a également entendu :**

➤ **Mme Sylvie Monin**, inspectrice de l'Éducation nationale chargée de mission maternelle auprès de l'Inspecteur d'Académie

➤ **M. Cédric Meurisse**, inspecteur de l'Éducation nationale pour la circonscription de Roubaix-Centre